



La présente édition de la Newsletter sur la Coopération mondiale est consacrée aux questions ayant trait à l'égalité des sexes. C'est au mois de mars que la Commission de la condition de la femme (CSW) - le plus grand et le plus important forum intergouvernemental consacré au rôle des femmes dans le développement mondial- se réunit chaque année à New York au Siège des Nations Unies. La 60^e session de la Commission de la condition de la femme, qui a eu lieu du 14 au 24 mars est la première CSW du nouveau Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il était tout naturel que le thème prioritaire de la Commission soit l'autonomisation des femmes et son lien avec le développement durable. Dans son discours d'ouverture, la Directrice exécutive de l'ONU-Femmes, Phumzile Mlambo-NGCUKA, a rappelé à cet égard que « l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et des filles se trouvent au cœur des Objectifs de développement durable, tous les autres objectifs étant composés de cibles favorables à ces deux thématiques ; ainsi, la problématique hommes-femmes fait systématiquement partie intégrante de la mise en œuvre du Programme pour le développement durable dans son ensemble ». Chaque année, le CIAS prend la parole lors de la session de la Commission, en présentant une déclaration portant sur les sujets à

suite page 2

ZOOM

Aborder l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

6

La Coalition mondiale sur les socles de protection sociale

13

suite de la page 1

portée internationale qu'il convient d'aborder dans une perspective hommes-femme et que nous considérons importants pour l'amélioration de la situation des femmes. Le texte complet de la dernière déclaration du CIAS figure dans ce numéro.

Nous publions également comme article du mois un article écrit par le Dr. Patience Stephens de l'ONU-Femmes qui examine longuement les principaux enjeux relatifs à la mise en œuvre du nouveau Programme à l'horizon 2030, en particulier à la lumière des engagements internationaux actuels concernant la promotion de l'autonomisation des femmes et des filles et la réalisation de l'égalité entre les sexes.

Le Rédacteur

Déclaration présentée par le Conseil international lors de la 60^e session de la Commission de la condition de la femme

Thème prioritaire : autonomisation des femmes et lien avec le développement durable

Le nouveau programme de développement durable à l'horizon 2030 a pour finalité de bâtir un monde plus juste et plus prospère reposant sur le respect universel des droits de l'homme et de la dignité humaine, dans lequel personne ne sera laissé pour compte et les mesures porteuses de changements nécessaires au développement durable feront partie de la réalité quotidienne. Le Conseil international de l'action sociale, l'une des plus anciennes organisations non gouvernementales ayant un rayonnement mondial, soutient sans réserve les travaux de la Commission de la condition de la femme dont les objectifs sont l'égalité des sexes et

l'autonomisation de toutes les femmes et les filles, et estime que ces deux objectifs concourent de façon décisive à la réalisation de l'ensemble des objectifs et des cibles du nouveau Programme de développement.

Les femmes ont un rôle fondamental à jouer dans l'exécution du programme de développement durable. Elles doivent faire entendre leurs voix et il faut leur accorder une juste place et défendre leur cause. L'égalité et la responsabilisation des femmes de tous les âges sont à la fois un objectif et un élément indispensable de la quête permanente de solutions. Nous partageons l'opinion que la pleine réalisation du potentiel humain et du développement durable est tout simplement impossible si la moitié de l'humanité continue de se voir refuser la plénitude de ses droits humains et de ses chances. Après avoir garanti l'égal accès à l'éducation et à l'emploi, la communauté internationale devra continuer à lutter contre la discrimination fondée sur le sexe et contre la violence sous toutes ses formes, y compris la discrimination et la violence à l'égard des personnes âgées.

Le Conseil international de l'action sociale est d'avis que la problématique hommes-femmes et la viabilité à long terme doivent être considérées comme des priorités communes à tous les programmes de développement conçus au niveau national et international. Cela dépend en grande partie de la capacité qu'auront les gouvernements, la société civile et le secteur privé à s'unir et à agir ensemble. Étant donné que les femmes, indépendamment de leur âge, sont plus exposées que les hommes aux conséquences négatives du changement climatique, car dans une large mesure les moyens de subsistance de la majorité des pauvres à travers le monde, notamment des agricultrices, dépendent étroitement des ressources naturelles menacées par les bouleversements climatiques, il faut

absolument remédier aux points faibles et renforcer la capacité d'adaptation.

Dans ce contexte, le Conseil international de l'action sociale est fermement convaincu que si l'on faisait plus largement appel aux instruments adoptés par la communauté internationale, comme la recommandation 202 de la Conférence internationale du travail sur les socles nationaux de protection sociale, on pourrait plus facilement lutter contre la pauvreté et donner aux femmes les moyens de se prendre en charge. Les régimes de protection sociale en vigueur dans de nombreux pays se sont révélés être d'une importance capitale pour atténuer les effets disproportionnés des bouleversements économiques, sociaux et écologiques sur les femmes, mais les possibilités offertes par ces régimes sont loin d'être épuisées et nombre d'entre eux ne permettent pas de surmonter complètement les handicaps et la discrimination dont les femmes sont encore victimes sur le marché de l'emploi, dans le partage entre hommes et femmes des tâches liées à la procréation, et dans les systèmes éducatifs. Cependant, il est évident que des synergies existent entre la problématique hommes-femmes, la protection sociale et la durabilité de l'environnement. De meilleurs plans d'aide sociale, plus axés sur la prise en compte anticipée de l'égalité des sexes peuvent engendrer des changements structurels dans l'économie et la société, favorisant à la fois l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci. Dans le Rapport de 2015 sur le progrès des femmes à travers le monde, on peut lire à la page 15 : « Une démarche globale en matière de politique sociale qui allie l'accès universel aux services sociaux à une protection sociale fondée sur un système de transfert avec ou sans versement de cotisation est la meilleure façon de réaliser les droits économiques et sociaux pour tous sans distinction ».

De concert avec ses partenaires de la Coalition mondiale pour les socles de

protection sociale, le Conseil international de l'action sociale prend une part active à la campagne mondiale de sensibilisation visant à faire mieux comprendre les principes de base des socles de protection sociale et à analyser et établir la base de données factuelles pour les socles de protection sociale. Nous pensons également que les organisations de la société civile doivent participer énergiquement au suivi et à l'évaluation de l'efficacité des socles de protection sociale, notamment l'examen des avantages supplémentaires apportés par le développement durable. La recherche de solutions tenant compte des sexes doit être envisagée dans le cadre d'activités de développement mieux ciblées, dont l'une des principales priorités serait la protection sociale.



Il est important de noter que les efforts accomplis au niveau national et international pour défendre l'égalité des sexes et l'émancipation des femmes se sont traduits par la prise en compte de la dimension hommes-femmes dans les programmes de développement et une meilleure visibilité de

toutes les femmes dans la théorie et la pratique du développement. Mais il reste beaucoup à faire. Par exemple, les femmes âgées sont souvent oubliées dans les débats sur l'égalité entre les sexes, l'autonomisation et le développement durable, alors que, selon les prévisions, la population des personnes âgées dans le monde atteindra 2 milliards d'ici à 2050, dont 1 milliard de femmes âgées de 60 ans et plus à cette date. Les études montrent que moins de 10 % des femmes âgées ont besoin de soins en établissement au cours de leur vieillesse. Toutefois, l'amalgame associant de façon stéréotypée la vieillesse à la dépendance sert de justification à des politiques préjudiciables et à des pratiques traditionnelles qui empêchent les femmes âgées de participer pleinement à la société et n'encouragent pas, ni ne reconnaissent, la capacité qu'elles ont d'avoir une vieillesse utile et active.



Le Rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale, intitulé « Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement » ([A/70/185](#)) et publié le 24 juillet 2015, a fait apparaître certaines carences dans la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes, en particulier des femmes âgées. Il y est indiqué que les hommes et les femmes vivent la vieillesse différemment et que si hommes et femmes âgés sont victimes de discriminations fondées sur l'âge, les femmes âgées sont en même temps victimes de

stéréotypes négatifs, à travers lesquels elles apparaissent comme quantité négligeable, qui restreignent leur accès aux services et aux prestations sociales et font qu'elles pâtissent de handicaps cumulés parce qu'elles manquent d'éducation, ne participent pas aux prises de décisions ni à la vie publique, ne peuvent pas bénéficier de soins de santé adaptés à leur âge, ont une plus grande difficulté à gagner leur vie, et doivent vaincre l'obstacle supplémentaire que constituent les lois et coutumes discriminatoires à caractère sexiste régissant le régime de la propriété et de la transmission du patrimoine.

La faiblesse du programme des objectifs du Millénaire pour le développement durable tenait au fait qu'on n'a pas tenté de s'attaquer aux causes structurelles de l'inégalité entre les sexes, notamment la violence, le travail non rémunéré, les difficultés qu'ont les femmes à disposer d'avoirs et de biens, et la participation inégale aux décisions privées et publiques, ce qui fait que les handicaps s'ajoutent au moment de la vieillesse. Certes, certaines modifications du texte relatif aux objectifs de développement durable pour l'après-2015 (par exemple, l'ajout de « toutes » devant les références aux femmes et aux filles destiné à éviter toute exclusion) font implicitement allusion aux femmes âgées, mais la référence principale est la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la question des femmes âgées étant reléguée dans la recommandation générale n°27, qui est importante mais non contraignante.

Des lois et des pratiques discriminatoires à l'égard des femmes âgées continuent à entretenir la violence et les mauvais traitements. Des pratiques traditionnelles pernicieuses perdurent avec des accusations de sorcellerie contre les femmes âgées, permettant de justifier des brutalités effroyables ainsi que des malversations financières qui privent les femmes âgées de

leurs droits à l'héritage et à la propriété. Les femmes âgées sont souvent exclues des études sur la violence effectuées par l'Organisation mondiale de la santé et les autres organismes des Nations Unies, en raison de préjugés selon lesquels les femmes âgées ne subissent pas de violences dans la famille ni de sévices sexuels, ne se souviennent pas de ces violences du fait de déficiences cognitives liées à l'âge et refusent de dévoiler de telles expériences car elles répugnent à partager des souvenirs désagréables. En général, l'âge des sujets sur lesquels portent ces études ne dépasse pas 49 ans, âge considéré comme marquant la fin de la période reproductive.

Étant donné le vieillissement de la population mondiale, il faut être conscient que l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et les filles est un processus qui s'inscrit dans la durée et qui doit être étudié sur un cycle de vie. S'il est vrai que l'importance de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes est de mieux en mieux acceptée, il ne faut pas négliger certaines catégories essentielles de la société, comme les femmes âgées. Il est primordial de s'intéresser aux filles et aux femmes en âge de procréer si l'on veut jeter les bases de l'autonomisation des femmes lorsqu'elles sont plus âgées, mais cette stratégie est incomplète. Il faut admettre qu'il est indispensable de concentrer les efforts sur les femmes âgées en fin de vie pour parvenir à l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation des filles et femmes de tous les âges. Le fait de comprendre et de prendre en compte les points faibles des femmes peut contribuer à la mise en place de pratiques d'adaptation différenciées, qui, à terme, soulageraient certaines femmes des conséquences extrêmement lourdes du changement climatique qu'elles doivent supporter quel que soit leur âge.

Une autre importante question de politique qui concerne les femmes âgées et leur protection sociale et économique au cours de

leur vieillesse est la nécessité de reconnaître et de valoriser le travail non rémunéré. Les filles et femmes de tout âge assument plus que leur part des tâches familiales que réclament les enfants et les autres membres de la famille nécessitant des soins, ce qui réduit leur implication dans un travail institutionnalisé. Si elles travaillent hors de leur foyer, les femmes, indépendamment de leur âge, ont tendance à travailler, plus que les hommes, dans l'économie non structurée; de ce fait, il leur est plus difficile d'obtenir des prestations de retraite lorsqu'elles sont âgées. Statistiquement, les femmes âgées connaissent la pauvreté plus que les hommes, notamment la pauvreté extrême, dans la plupart des pays; les pays développés ne font pas exception. Il est crucial d'accorder une juste place et de la valeur au travail au foyer et aux soins à la personne non rémunérés en offrant des services publics, en mettant en place des infrastructures et des systèmes de protection sociale et en incitant au partage des responsabilités au sein du ménage et de la famille, ce qui est souhaitable dans chaque pays afin que les femmes ne soient pas désavantagées sur le plan économique lorsqu'elles sont âgées, en raison des handicaps cumulés tout au long de la vie. Il est également fondamental d'entreprendre des réformes de nature à donner à toutes les femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi que le droit à la propriété et au contrôle de la terre et d'autres types de biens, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, conformément à la législation du pays. Ceci représente un combat concret contre la pauvreté et un atout évident pour le développement durable.

Pour surveiller la réalisation des objectifs en matière d'égalité des sexes pour les femmes âgées, les pays doivent en permanence disposer de données sur la situation économique ventilées par sexe et par âge, ainsi que d'autres indicateurs. Par exemple, il serait bon que des indicateurs tels que « le pourcentage de la population couverte par les

régimes de protection sociale » soient désagrégés selon l'âge et le sexe afin de suivre l'évolution dans le temps de la pauvreté des femmes âgées et l'incidence des politiques adoptées pour y remédier. Le suivi, et donc la création de statistiques mettant en évidence les inégalités, créent un espace politique dans lequel la société civile peut exiger des politiques nouvelles ou plus efficaces pour corriger les inégalités.

Nous n'ignorons pas que chaque pays qui aspire au développement durable doit relever des défis particuliers. La prise en compte de cibles sexospécifiques dans les autres objectifs du nouveau programme de développement est un préalable important à la réduction des coûts économiques élevés étroitement liés aux injustices sociales et à la dégradation de l'environnement; ceci nous rapproche d'un monde juste, équitable et sans laissés pour compte.



Réaliser l'égalité des sexes : les compromis entre le Programme à l'horizon 2030 et le Programme d'action pour Beijing



Le Dr. Patience Stephens est actuellement Directrice/Conseillère Spéciale à l'éducation de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) à New York.

Un Programme dont la vision et l'ambition sont sans précédent

En l'espace de 15 ans, le monde tel qu'envisagé par le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) qui a récemment été adopté, serait complètement différent de ce qu'il était en 2015. Fondamentalement, la vision de ce Programme révolutionnaire consiste à parvenir à un niveau de développement social et économique, objectif global qui fait défaut depuis des siècles. Cette vision consiste, *entre autres*, à éliminer la pauvreté et la faim partout dans le monde ; à combattre les inégalités au sein des pays et entre les pays ; à créer des sociétés

pacifiques, justes et inclusives ; à protéger les droits de l'homme et à promouvoir l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et des filles ; à garantir un monde où les femmes et les filles jouissent pleinement de l'égalité entre hommes et femmes en toute légalité, et où tous les obstacles sociaux et économiques qui les empêchent de se prendre elles-mêmes en charge ont été surmontés. Éliminer toutes les formes de discrimination et de violence envers les femmes et les filles ; garantir la protection durable de la planète et de ses ressources naturelles ; créer les conditions pour une croissance économique durable, inclusive et soutenue, une prospérité partagée et un travail décent pour tous, tout en prenant en compte les différents niveaux nationaux de développement et de capacités – telle est la liste non exhaustive des buts de ce programme historique.

Pour reprendre les mots des rédacteurs du Programme 2030, ce projet est « extrêmement ambitieux et porteur de changement »¹. C'est indéniable. En effet, le Rapport du PNUD sur le développement humain 2015 offre un tableau frappant et alarmant de notre monde, un monde où de grandes privations, des inégalités, la pauvreté, un manque d'accès aux services de base et aux infrastructures de base, et de hauts niveaux d'analphabétisme persistent. Malgré les progrès réalisés, le rapport note que « le développement humain se trouve entravé par de multiples chocs, vulnérabilités et risques - par les épidémies, par de nouveaux risques sanitaires, par les crises économiques et financières et par l'insécurité alimentaire et énergétique ».² Le rapport indique également qu'en 2015, 795 millions de personnes souffraient de faim chronique, qu'11 enfants âgés de moins de 5 ans mourraient toutes les minutes et que 33 mères mourraient toutes les heures. Environ 37 millions de personnes étaient atteintes du VIH et 11 millions de la tuberculose. Plus de 660 millions de personnes ont utilisé une source d'eau potable non entretenue, 2,4

milliards ont eu recours à des installations sanitaires non entretenues et près d'un milliard de personnes se sont résignées à la défécation à l'air libre. Le Rapport indique également qu'à travers le monde, 780 millions d'adultes et 103 millions de jeunes âgés de 15 à 24 ans étaient analphabètes et 250 millions d'enfants à travers le monde ne possédaient pas les compétences de base bien que 130 millions d'entre eux avaient passé au moins quatre années à l'école. Même dans les pays développés, on estime que 160 millions de personnes étaient des analphabètes fonctionnels. Ces statistiques parlent d'elles-mêmes et mettent en avant les défis monumentaux qui requièrent des actions et des solutions urgentes, globales et visionnaires.

Faire face aux défis de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes

Si l'on considère l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et des filles, la situation est aussi alarmante que décevante. Vingt ans après l'adoption du Programme d'action pour Beijing, suivie de la réaffirmation des engagements lors des forums intergouvernementaux, l'objectif de l'égalité des sexes reste difficile à atteindre dans toutes les nations. Les femmes et les filles continuent d'être victimes de diverses formes et degrés de discrimination, peu importe où elles se trouvent. Lors de la commémoration en 2015 du 20^e anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action pour Beijing, les Etats membres des Nations Unies ont admis dans une déclaration politique que « des niveaux significatifs d'inégalités entre femmes et hommes et entre filles et garçons persistent à travers le monde, et que beaucoup de femmes et de filles expérimentent des formes multiples et croisées de discrimination, de vulnérabilité et de marginalisation tout au long de leur vie ».³ De manière similaire, le Rapport 2015 sur le développement humain constate que « les femmes sont activement dépossédées de leur

autonomie par des processus qui se renforcent mutuellement à chaque étape de leur vie » et que les femmes et les filles pâtissent de préjugés véhiculés par les croyances et les normes sociales, ainsi que par les valeurs culturelles ; qu'elles sont confrontées à la discrimination dans les structures économiques, politiques et sociales, ainsi que dans les politiques, institutions et stratégies, et que trop souvent, elles sont limitées par une insécurité physique réelle et perçue (p.69).

Vu la situation, il n'est pas surprenant de constater que non seulement, le Programme 2030 mentionne largement l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, et qu'en outre, ces dernières sont reconnues comme des conditions préalables à la réalisation du Programme. Bien que le Programme 2030 insiste sur la nature universelle, indivisible et interdépendante des 17 Objectifs de développement durable et des 169 cibles, il précise que les objectifs et les cibles « cherchent à réaliser les droits de l'homme pour tous et (*insistance marquée*) à réaliser l'égalité entre les sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et filles ». Il avance que « la réalisation de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles concourent de façon décisive aux progrès pour tous les objectifs et cibles » (paragraphe 20) et signale que « la réalisation du plein potentiel humain et du développement durable n'est pas possible si une moitié de l'humanité (les femmes et les filles) continue à être privée de la totalité de ses droits et de ses opportunités ».

L'Objectif 5 du Programme 2030 vise ainsi à « parvenir à l'égalité entre les sexes et à autonomiser toutes les femmes et les filles, » et cet objectif est consolidé par neuf cibles, dont trois concernent les moyens de mise en œuvre. Onze autres objectifs sont associés aux cibles relatives à la problématique hommes-femmes. Il s'agit des objectifs concernant la pauvreté (ODD1), la faim

(ODD2), la santé (ODD3), l'éducation (ODD4), l'eau et l'assainissement (ODD6), l'emploi (ODD8), les inégalités (ODD 10), les villes durables (ODD11), les changements climatiques (ODD13), les sociétés justes et pacifiques (ODD 16) et le partenariat mondial (ODD 17). On espère également que plusieurs des indicateurs qui seront retenus afin de suivre les progrès faits en matière d'objectifs et de cibles porteront sur les problèmes spécifiques aux sexes et seront ventilés par sexe. De cette manière, le suivi de la mise en œuvre du Programme 2030 s'appuiera sur une large série de données plus à même de refléter la situation réelle des femmes et des filles ; cela contribuera à orienter les interventions politiques de sorte à réduire les disparités entre hommes et femmes.

Le Programme 2030 est reconnu et admiré pour la manière sophistiquée dont il intègre les cibles relatives à l'égalité entre les sexes à divers objectifs. On a également salué le fait que le Programme « aille bien plus loin que la cible de l'Objectif 3 du Millénaire pour le développement qui visait à éliminer les disparités entre les sexes à tous les niveaux de scolarité d'ici 2015 ». ⁴ Selon la Directrice exécutive de l'ONU-Femmes, « le Programme 2030 n'a rien à voir avec ce dont nous avons l'habitude. Ensemble, nous avons lancé un appel pour un programme téméraire et porteur de changements. Les Etats membres ont présenté des contributions très positives et ont soutenu le programme porteur de changements tout du long. » ⁵

Afin que l'ambition et la vision de ce Programme historique concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes se concrétisent, il faut mettre en place des outils, des approches et des stratégies globales – en particulier celles qui modifient fondamentalement les facteurs structurels sous-jacents des relations inégales entre femmes et hommes au sein des sociétés. En premier lieu, la réalisation de l'ODD 5 exigera des sociétés qu'elles démantèlent les

structures perpétuant les inégalités entre les sexes, identifient et traitent les problèmes profondément ancrés de manière holiste et cohérente. Afin d'influencer efficacement ces facteurs, les experts sur le développement devront recourir non seulement au Programme 2030 qui expose les directives globales permettant de concrétiser cette vision, mais aussi au Programme d'action pour Beijing qui offre des recommandations pertinentes, détaillées et spécifiques sur les méthodes à employer pour aller de l'avant.

Aborder l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes : comparaison du programme 2030 et du Programme d'action pour Beijing

Bien qu'il identifie clairement l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes en tant que conditions préalables à la réalisation du développement durable, le Programme 2030 ne rentre pas dans les détails des mesures permettant de réaliser cet objectif. Ces détails et ces spécificités ne figurent pas tant dans le Programme 2030 que dans le Programme d'action dont l'analyse et les recommandations couvrant 12 domaines critiques de préoccupation sont spécifiques, détaillées, globales, et aussi pertinentes en 2016 qu'elles ne l'étaient en 1995. Alors que de nouvelles priorités ont émergé et que d'anciennes se sont complexifiées au cours des 20 dernières années, rares sont ceux qui mettraient en question la validité et la pertinence constante des questions et des domaines critiques de préoccupation identifiés par le Programme d'action.

Le Programme 2030 ne peut, et ce n'est pas le cas, prétendre au même niveau de rigueur analytique ou de recommandations politiques globales que le Programme d'action pour Beijing : il n'a pas été conçu pour être une stratégie globale d'interventions dans le domaine de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. En effet, le Programme 2030 reconnaît le Programme

d'action pour Beijing comme étant « l'une des conférences et des sommets majeurs des Nations Unies qui aient posé des fondations solides pour le développement durable et aient contribué à élaborer le nouveau Programme ». On peut dire que le Programme d'action pour Beijing a plus qu'une simple valeur fondatrice, il fournit les jambes de force, les renforts, ainsi que le mortier, matériaux indispensables pour construire le monde de demain où l'égalité des sexes sera une réalité.

Il existe à cela trois raisons fondamentales.

1. La spécificité

Comme le faisait remarquer le Programme d'action pour Beijing, « l'objectif du Programme d'action pour Beijing ... est l'autonomisation de toutes les femmes ». Contrairement au Programme 2030 qui pose les fondements des exigences et des dimensions générales du développement durable, le Programme d'action insiste sur les femmes et les filles, ses points centraux. Supprimer les faiblesses existantes et créer des opportunités pour les femmes et les filles dans un climat mondial changeant et difficile sont la priorité absolue à cet égard. Cependant, les domaines et les secteurs spécifiques dont traite le Programme d'action sont aussi larges que ceux couverts par le Programme 2030.

Par exemple, de nombreux paragraphes du Programme d'action parlent des possibilités permettant d'impliquer activement les femmes aux prises de décisions environnementales à tous les niveaux. D'autres paragraphes traitent d'enjeux tout aussi majeurs et qui sont mis en avant dans le Programme 2030, à savoir les incidences disproportionnées de la dette étrangère sur les femmes et les filles; les responsabilités du gouvernement déléguées aux femmes quand il s'agit de garantir des services sociaux de base; la sous-rémunération des femmes sur le marché du travail et l'absence de

rémunération pour leur travail; et l'absence relative de femmes dans les prises de décisions. En ce qui concerne les données – une thématique importante du Programme 2030 –, l'Objectif stratégique H3 établit une liste complète de domaines où des données sont à collecter et indique la procédure à suivre. Celui-ci appelle par exemple à « élaborer, dans les instances appropriées, des méthodes d'évaluation quantitative, du travail non rémunéré qui n'est pas pris en considération dans la comptabilité nationale, par exemple la garde des personnes dépendantes et la préparation de la nourriture, afin de l'intégrer éventuellement dans des comptes accessoires ou d'autres comptes officiels qui seraient établis séparément de la comptabilité nationale de base, mais harmonisés avec celle-ci, afin de prendre en compte la contribution économique des femmes et de faire apparaître la répartition inégale du travail rémunéré et du travail non rémunéré entre les femmes et les hommes ».

2. L'attention sur les inégalités

L'insistance du Programme 2030 sur le fait de ne laisser personne de côté est l'appel puissant en faveur d'un développement équitable et inclusif, lancé mondialement. Dans le cadre de l'objectif 10 qui est de « réduire les inégalités au sein des pays et entre les pays », les cibles 10.2 et 10.3 du Programme abordent l'autonomisation et la promotion de l'inclusion sociale, économique et politique de tous, indépendamment de l'âge, du sexe, du handicap, de la race, de l'ethnicité, de l'origine, de la religion ou de tout autre statut, économique ou religieux, et cherchent à réduire les inégalités de revenus, notamment en supprimant les lois, les politiques et les pratiques discriminatoires et en encourageant une législation, des politiques et des actions qui soient adaptées à cet objectif.

Le Programme pour l'action affirme de manière similaire dans le paragraphe 14 : « Il

est donc indispensable, si l'on veut que tous les membres de la société bénéficient de la croissance économique, de trouver de nouvelles solutions fondées sur une appréhension holistique de tous les aspects du développement. » Six des domaines critiques de préoccupation du Programme d'action s'inscrivent dans le cadre des « inégalités »⁶. On considère qu'un certain nombre de recommandations et de stratégies permettent de lutter contre ces inégalités et contre d'autres, et elles demeurent valides encore aujourd'hui. C'est surtout la recommandation suivante figurant dans le Programme qui est bien connue et encore pertinente : « Pour remédier au partage inégal du pouvoir et des responsabilités de décision entre les femmes et les hommes à tous les niveaux, les gouvernements et les autres acteurs devraient encourager l'adoption de mesures énergiques et visibles visant à intégrer la problématique hommes-femmes dans toutes les politiques et tous les programmes afin d'en analyser les effets sur les deux sexes, avant toute décision. » (paragraphe 189)

3. L'attention à l'éducation comme facteur favorable majeur pour l'égalité des sexes

Le Programme 2030 accorde à l'éducation une véritable reconnaissance et une grande attention par le biais de l'Objectif 4 – « Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie » et intègre également la suppression des disparités entre hommes et femmes dans le domaine de l'éducation en tant que pivot central des cibles de l'Objectif 4. Cependant, il n'aborde pas l'éducation de la même manière que l'Objectif 5, et les cibles de l'objectif d'égalité entre les sexes ne reconnaissent pas spécifiquement la centralité de l'éducation pour l'égalité entre les sexes et le développement durable.

Le Programme d'action pour Beijing, au

contraire, reconnaît fermement ce fait largement admis et empiriquement démontré : l'éducation est un facteur déterminant pour l'égalité des sexes et pour l'autonomisation des femmes. Le Programme d'action fait mention de l'éducation comme d'un « outil essentiel pour parvenir aux objectifs d'égalité, de développement et de paix » et affirme que « les femmes ne pourront prendre une part plus active au changement que si l'égalité d'accès à l'éducation et l'obtention de qualifications dans ce domaine leur sont assurées », et qu' « il s'est avéré extrêmement rentable, sur le plan tant social qu'économique, d'investir dans l'éducation et la formation — de type classique ou non — des filles et des femmes : c'est donc là l'un des meilleurs moyens de parvenir à un développement durable et à une croissance économique à la fois soutenue et viable ».

Le Programme d'action offre une analyse riche et suggère également des interventions et des stratégies dans le domaine de l'éducation à travers l'ensemble de ses domaines critiques de préoccupation. La plupart de ces recommandations permettent une mise en œuvre du Programme 2030 qui tienne compte des sexospécificités. Par exemple, le Programme d'action demande de mener des actions pour « prendre des mesures pour démarginaliser les migrantes en situation régulière, y compris les travailleuses migrantes, et faciliter l'emploi productif de ces dernières en reconnaissant davantage leurs compétences, ainsi que leurs études et leurs titres étrangers, et appuyer leur pleine intégration dans la population active » (paragraphe 58 (k)). Un point tout aussi important, et d'autant plus de nos jours : travailler « en coopération avec les gouvernements, les employeurs, les autres partenaires sociaux et toutes les parties intéressées, contribuer à l'élaboration de politiques d'éducation, de formation et de perfectionnement visant à permettre aux femmes d'acquérir diverses compétences pour répondre aux besoins nouveaux »

(paragraphe 60 (e)).

Dans leur contributions à la 60^e session de la Commission de la condition de la femme qui a eu lieu en mars 2016 à New York, -- sur le thème « Autonomisation des femmes et liens avec le développement durable », -- diverses organisations de la société civile ont attiré l'attention sur la centralité de l'éducation pour l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes. Le Comité de coordination des Organisations non-gouvernementales, par exemple, a remarqué que « l'égalité entre les sexes dans la salle de classe est une condition préalable à l'égalité des sexes dans la société : éduquer les filles est le point de départ pour réaliser l'autonomisation des femmes et des changements systémiques et durables ». ⁷ De manière similaire, l'Alliance mondiale de la jeunesse a fait remarquer que « la meilleure manière de lutter contre les inégalités et de mettre un terme à la pauvreté se trouvent dans l'Objectif 4 : l'éducation pour tous ». Elle a ensuite défendu l'idée que « l'éducation pour les femmes devait être une préoccupation primordiale du programme de développement durable ». ⁸ Ces opinions font écho à un principe majeur de la Déclaration de Beijing, qui montre la détermination des Etats membres à « promouvoir un développement durable au service de l'individu, notamment une croissance économique soutenue, en développant l'éducation de base, l'éducation permanente, l'alphabétisation et la formation ainsi que les soins de santé primaires à l'intention des femmes et des petites filles ».

S'il est certes possible d'avancer que l'intégration du principe de l'élimination de l'inégalité entre hommes et femmes dans le domaine de l'éducation à l'Objectif 4 tient compte des liens existant entre les deux domaines, l'omission d'une mention explicite de l'éducation dans l'objectif de l'égalité entre les sexes (ODD5) est pourtant susceptible de diluer l'importance, l'énergie, l'attention portée à la problématique hommes-femmes

et les connaissances en matière de parité hommes-femmes, nécessaires à la prise en compte de cette interconnexion vitale. L'éducation et l'égalité entre les sexes sont un binôme indissociable. À cet égard, il est important de remarquer qu'un certain nombre de questions qui sont à l'ordre du jour des débats actuels et qui ont trait à l'égalité entre les sexes et à l'éducation ne concernent pas nécessairement la pédagogie ou le programme - bien que ces derniers aient également leur importance-, mais plutôt les questions suivantes : la sécurité, la violence et la discrimination à l'école ; l'absence d'accès à des installations sanitaires appropriées pour les filles, et des abandons scolaires prématurés en raison de grossesse précoce, de mariages précoces ou forcés, et d'absence de modèles et de mentors appropriés pour les filles et les jeunes femmes. Lutter de manière efficace contre ces problèmes qui se trouvent au carrefour de l'égalité entre les sexes et de l'éducation nécessitera la coopération et l'engagement des deux secteurs. Cela nécessitera toutes les connaissances sur la problématique hommes-femmes ainsi que des spécialistes de l'éducation. Cela impliquera également que les secteurs respectivement concernés ne finissent pas par revendiquer, s'approprier ou par reléguer aux oubliettes la mise en oeuvre des Objectifs 4 et 5 du Programme 2030, mais bien que ces Objectifs soient analysés et mis en oeuvre d'une manière indivisible et réciproque, ainsi que le souligne le Programme 2030 et ainsi que le démontre le Programme d'action pour Beijing.

4. Aller de l'avant

Si l'on reconnaît les forces effectives du Programme d'action et ses complémentarités avec le Programme 2030, il est alors évident que les actions à entreprendre dans le but d'atteindre les objectifs et les cibles du Programme 2030 qui concernent l'égalité des sexes et le développement durable doivent aller de paire avec la mise en oeuvre des

actions énoncées dans le Programme d'action pour Beijing. Il y a déjà de quoi faire sans avoir besoin de réinventer la roue. Il est essentiel de trouver les points communs constitutifs de ces deux accords intergouvernementaux symboliques et d'en tirer parti et surtout, de puiser dans la multitude de conseils apportés par le Programme d'action. Ce faisant, il est possible d'adhérer à l'idée suivante : « À l'examen de ce qui fait défaut au Programme à l'horizon 2030, il apparaît évident qu'à bien des égards, le Programme d'action de Beijing reste un document plus audacieux et plus ambitieux présentant une vision pour l'égalité des sexes qui demeure la plus progressiste de tous les engagements politiques de ces 20 dernières années. »⁹

Les opinions exprimées dans cet article sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement celles des Nations Unies ou la position du Comité de direction du CIAS.

La Coalition mondiale sur les socles de protection sociale : réunion stratégique de

Depuis la création de la Coalition mondiale sur les socles de protection sociale il y a quatre ans, le CIAS participe et contribue activement aux activités de sensibilisation de la Coalition. La réunion stratégique organisée par la Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) a eu lieu à Genève les 7 et 8 mars 2016 et a réuni les participants de l'équipe-cadre de la Coalition afin d'examiner les défis actuels et de définir les priorités stratégiques du groupe. Sergei Zelenev, Directeur exécutif du CIAS, a pris part à la réunion au nom du CIAS.

Les préoccupations internes de la Coalition telles que le réajustement de ses objectifs, l'optimisation du budget et des financements, la création d'une stratégie de communication et d'autres questions pratiques, ont fait l'objet de longues discussions.

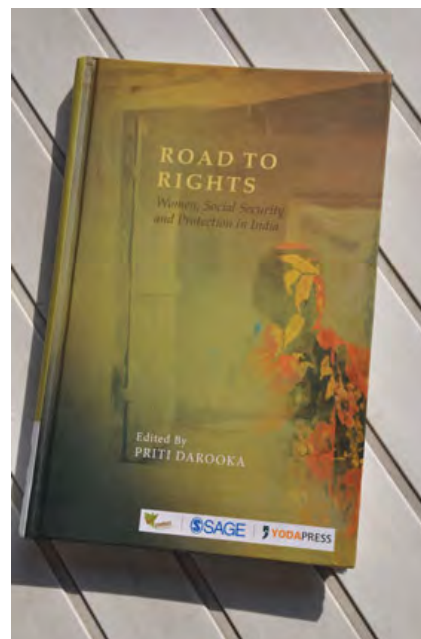
Tout en identifiant les obstacles et les possibilités, la réunion stratégique s'est également concentrée sur certaines des préoccupations thématiques, telles que la crise des réfugiés et ses conséquences en matière de protection sociale, le rôle du secteur informel et les questions de renforcement des capacités. À la lumière des lacunes et des opportunités identifiées, les participants ont fait des propositions de projets et d'activités futures. Après le résumé et la présentation des résultats en plénière, les membres de la Coalition se sont vu attribuer des responsabilités et l'accent a été mis sur les échéances, qu'elles soient à court, moyen ou long terme.

La réunion a été animée par la Directrice du Département de la protection sociale de l'OIT, le Dr. Isabel Ortiz, qui a informé les participants des initiatives récentes de l'OIT et a présenté un panorama du

développement actuel dans le domaine de la protection sociale, aux niveaux international et national. Elle a souligné l'importance de l'Évaluation de la protection sociale fondée sur le dialogue social (ABND) qu'encourage l'OIT, dans la mesure où il s'agit d'un mécanisme important pour fixer les priorités des systèmes nationaux de protection sociale : une formidable occasion pour toutes les parties prenantes nationales de se réunir et d'examiner les options politiques.

Ressources et liens utiles : trouvailles du mois

En route vers les droits. Les femmes, la sécurité sociale et la protection sociale en Inde



Priti Darooka, éditeur. SAGE Publications India, New Delhi, 2016.

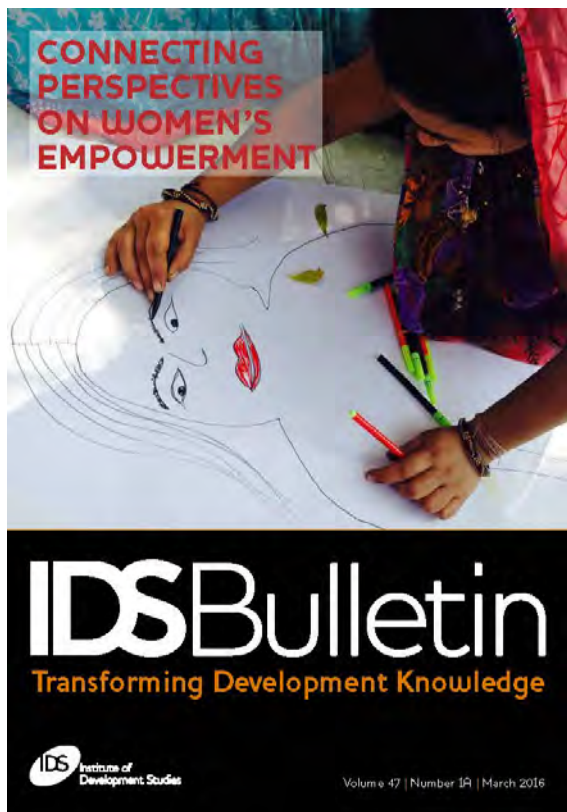
En route vers les droits examine le cadre conceptuel de la sécurité sociale et oriente l'attention du lecteur sur les dimensions de la sécurité sociale et de la protection sociale

prévues pour les femmes en Inde mais faisant défaut. Cette publication explore les expériences et les leçons tirées de diverses interventions de terrain, en mettant surtout l'accent sur les problèmes que rencontrent les groupes marginaux spécifiques tels que les travailleuses domestiques et les travailleuses du sexe.

Pour plus d'informations:
<https://us.sagepub.com/en-us/nam/road-to-rights/book252234>

Bulletin de l'IDS.

Transformer les connaissances en matière de développement.
 Vol.47 Numéro 1A, mars 2016. Sussex, Royaume-Uni



**Mettre les perspectives
 d'autonomisation des femmes en
 relation**

Editeurs: Deepta Chopra et Catherine Muller
 Ce bulletin, publié par l'Institute of Development Studies du Sussex au Royaume-Uni, comprend une série d'articles dont le thème est l'autonomisation des femmes et qui sont déclinés en trois axes : l'autonomisation économique et ses liens avec la réduction de la pauvreté- l'accent étant mis sur les liens entre le travail rémunéré et le travail social non rémunéré ; l'autonomisation sociale pour ce qui est des changements des normes et des valeurs qui jouent un rôle dans l'égalité entre les sexes ; et l'autonomisation et la mobilité politiques. On souligne ainsi l'importance de l'interdépendance qui existe entre ces trois domaines de l'autonomisation.

Pour de plus amples informations:
<http://bulletin.ids.ac.uk/idsbo/issue/view/98>

Rédacteur de la newsletter :
 Sergei Zelenev, Directeur exécutif
 E-mail: szelenev@icsw.org,

Adresse :
 ICSW, 5700 Arlington Ave., Bronx, New
 York, 10471 (Bureau de New-York)
 Téléphone: +1 347-526- 4893,
icsw@icsw.org
 Site web : www.icsw.org;

Traduction française: Ohrem Stéphanie